
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 novembre 2014 à 8 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1820

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 novembre 2014, en y retirant les articles 12.001 à 12.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1821

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1822

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1823

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de 20 camions échelles (30 m) pour les 5 prochaines années (2015-2019) et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1133838001

CE14 1824

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Guard-X, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 24 mois plus une année d'option, le contrat pour la fourniture sur demande du service d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs et fixes ainsi que des hottes de cuisinière, pour une somme maximale de 101 396,45 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13599 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140505001

CE14 1825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises L.M., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 397,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13713 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146292001

CE14 1826

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'Interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CE14 0067), majorant ainsi le montant du contrat de 303 215,05 \$ taxes incluses à 418 190,05 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143334032

CE14 1827

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de modification de convention, de gré à gré, par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville ses services professionnels pour développer un nouveau contenu de formation visant à développer les compétences de gestion requises en matière de gestion de la diversité en emploi, et ce, en augmentant la somme maximale de la convention initiale de 3 075 775 \$ à 3 139 775 \$, taxes incluses, conformément à l'addenda à son offre de service en date du 17 octobre 2014, et selon les termes et conditions stipulés à la modification de convention;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146750001

CE14 1828

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'offre de financement de la Caisse Centrale Desjardins datée du 29 octobre 2014, déterminant les termes et conditions d'un crédit d'exploitation à demande d'un montant maximum de 85 000 000 \$ aux seules fins d'effectuer des emprunts temporaires conformément à l'article 120 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*(la « Convention de crédit »);
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier ou le trésorier adjoint à signer la Convention de crédit pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier ou le trésorier adjoint à effectuer, le cas échéant, lesdits emprunts temporaires conformément aux termes et conditions prévus à la Convention de crédit et à signer tout document requis aux termes de la Convention de crédit;
- 4 - d'abroger la résolution CE99 03144 du 15 décembre 1999;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1141629007

CE14 1829

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description du lot 1 901 332 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire ;

- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141477013

CE14 1830

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, à compter du 29 juillet 2014 jusqu'au 28 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, d'une superficie d'environ 118,6 mètres carrés, au 3^e étage, de l'édifice Gaston-Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1145323010

CE14 1831

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre tous les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine, au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25^e Avenue et constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9172-7743 Québec inc., reçu devant M^e Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute 21 955, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1141233004

CE14 1832

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une somme additionnelle de 730 000 \$ pour les honoraires du cabinet Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144403004

CE14 1833

Vu la résolution CA14 13 0318 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 3 novembre 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, le démarrage de la phase de planification du projet d'espace culturel intégrant un lieu de diffusion et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque dans le contexte du développement d'un quartier culturel dans l'arrondissement de Saint-Léonard ;
- 2- d'autoriser, dès l'étape du programme fonctionnel et technique (PFT) et des études connexes, l'affectation d'un concepteur des aménagements-immeubles et d'un gestionnaire immobilier ou l'équivalent en contrats de services externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements et l'imputation au projet des frais associés à ces ressources, pour la durée des phases de planification et de réalisation, et ce, afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1143126003

CE14 1834

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Ville de Montréal et de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143624045

CE14 1835

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la Maison de Mère d'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'ordonnance numéro un (1) du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143751010

CE14 1836

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'ancienne caserne Saint-Gabriel, actuelle bibliothèque Saint-Charles, située au 1050, rue d'Hibernia, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément à l'ordonnance numéro un du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143751014

Levée de la séance à 8 h 09

70.001

Les résolutions CE14 1820 à CE14 1836 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville